

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 13 décembre 2023
Convocation du 6 décembre 2023

Date d’Affichage :

14 décembre 2023

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 25

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 8

Nbre d’excusés sans pouvoir : ... 0

Nombre de votants : 33

Etaients présents : MM. Christophe DORÉ, Philippe BEAUFILS, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HÉBERT, Mme Linda HOCDE, M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. François BOMBÉREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mme Dominique COUBRAY, MM. Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Mme Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Isabelle GERVAIS, , MM. Julien LAPERT, David RIBEIRO, Jean-Marc ORAIN, Mme Carole TANAY, MM. Johnny ALEXANDRE, Nicolas MERLIER, Mme Marina ROUSSEL, M. François PAIN.

Excusés : Mme Josiane BOBÉE, M. Dominique METOT, Mmes Sylvie DEVAUX, Suzanne LE TUAL, Karine MOUSSA, Lynda BENARD, MM. Tony DENOYERS, Rachid CHEBLI

- Mme BOBÉE avait donné procuration à Mme FERCOQ
 - M. METOT avait donné procuration à M. BEAUFILS
 - Mme DEVAUX avait donné procuration à M. LAPERT
 - Mme LE TUAL avait donné procuration à Mme DEMOL
 - Mme MOUSSA avait donné procuration à M. VIARD
 - Mme BENARD avait donné procuration à Mme GERVAIS
 - M. DENOYERS avait donné procuration à M. HEDOU
 - M. CHEBLI avait donné procuration à Mme TANAY
-

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) MODIFICATIONS 2023

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

L’annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d’investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l’annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d’investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d’engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l’intégralité d’une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice. Elle se décompose ainsi :

.../...

- De l'autorisation de programme (AP) : Elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

En cours d'exercice, le Maire peut proposer une révision des autorisations de programme et des crédits de paiement afin de tenir compte de l'évolution des opérations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant l'évolution des opérations pluriannuelles avec des crédits de paiement inscrits sur l'exercice 2023, il est nécessaire de modifier les AP/CP ci-après :

Situation actuelle :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2023	2023	2024	2025 et suivants
2022007 – Temple – Travaux de préservation	100 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	45 000,00 €	
PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la Mairie	3 000 000,00 €	23 568,00	1 200 000,00 €	1 300 000,00 €	476 432,00 €
2023002 – Travaux de toiture	1 000 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	162 000,00 €	688 000,00 €

Modifiée ainsi :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2023	2023	2024	2025 et suivants
2022007 – Temple – Travaux de préservation	100 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	85 000,00 €	
PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la Mairie	3 000 000,00 €	23 568,00	700 000,00 €	1 800 000,00 €	476 432,00 €
2023002 – Travaux de toiture	1 000 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	290 000,00 €	560 000,00 €

.../...

.../...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification de l'Autorisation de Programme ci-dessus ainsi que leurs Crédits de Paiement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)

Le Maire,

Christophe DORÉ

